

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 18 AOÛT 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le dix-huit août deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 12 août 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, LACOMBE Jean-Pierre, RUAT Gaëtan.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MARTY Maurice), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à MIRABEL Isabelle), MAZENQ Mélanie (procuration à ESPEILHAC Marie-Laure), PEGUES Florence (procuration à ISSALY Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : CAYRE Jérôme

Délibération n° 2026-71- Institution et vie politique Désignation d'un correspondant « Incendie et secours »

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 20 mars 2026, il y a lieu de désigner un correspondant « Incendie et secours », conformément à l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de correspondant Incendie et Secours pour la Commune : M. Jean-Pierre ISSALY

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 24 août 2026
- publication ou notification du : 24 août 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE